

## CAP AEPE EN 1 AN PAR APPRENTISSAGE

[RNCP28048 - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Date de début des parcours certifiants : 22/02/2017

Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2025

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

### OBJECTIFS

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire votre action dans le réseau des relations enfant – parents - professionnels
- Exercer votre activité en EAJE et en ACM
- Exercer votre activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

### DUREE ET DATE(S) DE LA FORMATION

**DUREE** : 1 an

**525 heures** en centre de formation + **1295 heures** en entreprise

Soit au total : **1820 heures**

**DATES** :

02/09/2024 au 04/07/2025

### PREREQUIS

- Être titulaire d'un CAP, **Ou** BEP **Ou** Bac afin d'être dispensé des épreuves générales
  - Avoir 17 ans avant décembre 2024 et au maximum 29 ans révolus
  - Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (RQTH)

## MODALITES D'ACCES

- **Inscription** (entrées et sorties permanentes) :  
Prise de rendez-vous auprès de la direction du CFA
- Entretien en présentiel avec transmission CV, lettre de motivation
- Un dossier de candidature sera à compléter à la suite de l'entretien
- **En contrat d'apprentissage**

## SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

### **Secteurs d'activités :**

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistants maternels (MAM) ;
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

### **Type d'emplois accessibles :**

#### **- École maternelle ou accueil collectif de mineurs :**

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles  
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant  
Assistant éducatif petite enfance  
Adjoint/agent d'animation

#### **- Établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :**

Auxiliaire petite enfance  
Agent social  
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant  
Assistant éducatif petite enfance

#### **- À domicile :**

Garde d'enfants à domicile  
Assistant maternel  
Employé à domicile  
Employé familial auprès d'enfants

### **BLOCS DE COMPETENCES**

UP1 – Accompagner le développement du jeune enfant
UP2 – Exercer son activité en accueil collectif
UP3 – Exercer son activité en accueil individuel

L'ensemble des blocs de compétences doit être validé avec la moyenne minimale de 10/20 pour chaque bloc.

En cas d'absence de validation de l'ensemble des blocs, une prolongation de contrat d'apprentissage sera envisagée, avec la possibilité de repasser l'examen (conservation des notes obtenues, supérieures à 10/20).

### **MODALITES D'EVALUATION**

- Épreuves écrites, orales, pratiques, rédaction de fiches.
- Les candidats sont évalués en épreuves ponctuelles terminales.

## MOYENS ET INDICATEURS

Moyens techniques	Moyens pédagogiques	Financement de la formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle 3 Générations</li> <li>• Salle de cours</li> <li>• Salle informatique</li> <li>• CDI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours théoriques en présentiel ou en distanciel</li> <li>• Exercices d'application</li> <li>• Mises en situation</li> </ul>	<p>Une demande de prise en charge pourra être effectuée (OPCO, CNFPT).</p> <p>La prise en charge via l'OPCO est totale pour les frais de formation de l'apprenti.</p>
Internat / Demi-pension	Equivalences ou passerelles possibles	Poursuites d'Etudes
Un reste à charge est à prendre en compte concernant les repas et les nuités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau 3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bac Pro SAPAT ou ASSP</li> <li>• Concours ATSEM</li> <li>• École d'Auxiliaire de puériculture</li> </ul>
<p>Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics.</p> <p><a href="https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil">https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil</a></p>		
<p><b><u>Notre Valeur Ajoutée :</u></b></p>		
<p><i>« Accompagner Nos Apprenants, Apprenantes en Centre et en Entreprise vers la réussite, avec notamment, l'existence d'une salle 3 Générations, L'Épicerie la Boutik, un faible effectif d'apprentis, et une référente apprentissage pour être à l'écoute de leurs besoins, et suivre leur avancée en centre et en entreprise »</i></p>		